

F.R.S.-FNRS MINI-GUIDE AUDACIOUS MEDICAL GRANT - NEURO APPEL 2023

Version anglaise : [cliquez ici](#).

1. QU'EST-CE QUE L'AUDACIOUS MEDICAL GRANT ?

L'Audacious Medical Grant (AMG) est un outil de financement permettant de soutenir des projets de recherche médicale ou biomédicale ayant un caractère original et audacieux mais qui ne trouvent pas de soutien dans les circuits de financement traditionnels en raison d'un manque de données préliminaires, de l'absence de travaux antérieurs ou d'une méthodologie inhabituelle.

Le terme « audacieux » signifie qu'il existe un risque non négligeable que le projet ne produise peu ou pas de résultat scientifique tangible à cause de son caractère novateur ou de sa complexité.

L'AMG-Neuro est un instrument de financement soutenu par un mécène privé pour lequel le FNRS utilise l'expertise de sa Commission scientifique en neurosciences¹ afin de mener l'évaluation des projets soumis. Le cumul entre les instruments classiques du FNRS (PDR, CDR, MIS...) et l'AMG-Neuro est autorisé au dépôt et à l'octroi.²

2. PÉRIMÈTRE SCIENTIFIQUE DE L'APPEL AMG-NEURO

L'appel AMG-Neuro porte sur les neurosciences au sens large à l'exception des sciences cognitives et des cancers du système nerveux : développement du système nerveux, homéostasie et vieillissement, physiologie et physiopathologie du système nerveux, neuroscience des systèmes et modélisation, troubles neurologiques.

Toutes les approches sont éligibles (recherche biomédicale, recherche clinique, recherche translationnelle, recherche épidémiologique, santé publique, modélisation...).

Le projet soumis doit permettre :

- une meilleure compréhension du système nerveux et de ses pathologies, et/ou
- le développement de nouvelles pistes thérapeutiques, et/ou
- une amélioration de la prévention ou de la détection des pathologies du système nerveux.

¹ La Commission scientifique compétente pour les neurosciences au sein du FNRS est la SVS-3.

² Le cumul est autorisé pour autant que les projets visés pour octroi soient significativement différents, en vue d'éviter tout double financement.

3. CALENDRIER 2023³

- **Ouverture de l'appel** : mercredi 24 mai
- **Clôture de l'appel** : jeudi 6 juillet à 14h
- **Date limite pour la validation Recteur/Rectrice** : mardi 18 juillet à 14h
- **Réunion de la Commission scientifique** : octobre/novembre 2023
- **Réunion du C.A. du FNRS** : décembre 2023
- **Démarrage des projets** : 1^{er} janvier 2024

4. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le ou la candidat(e) promoteur(rice) doit être affilié(e) à une université de la Fédération Wallonie-Bruxelles et remplir les conditions d'éligibilité classiques de l'instrument PDR (cliquer [ici](#)).

5. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT

Le financement AMG-Neuro est destiné à un(e) promoteur(rice) unique et éligible de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les projets interuniversitaires ne seront pas soutenus dans le cadre de cet appel AMG-Neuro 2023.

5.1 Durée du financement

Le financement peut être sollicité pour un maximum de 24 mois.

5.2 Montant du financement

Le financement maximal pouvant être sollicité est de 120.000 euros.

5.3 Frais éligibles

- **Personnel** :
 - Le personnel devra être engagé par l'institution d'accueil et ne devra pas être identifié au moment de la soumission ni au moment de la Commission scientifique.
 - En fin de convention (max. 24 mois), le FNRS ne prendra pas le relais du financement.
- **Fonctionnement**
- **Équipement**

Une flexibilité sera permise entre ces différentes catégories de frais.

³ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

6. STRUCTURE D'UNE DEMANDE

Le formulaire reprendra les sections suivantes :

- le ou la candidat(e) (curriculum vitae, compétences pour mener le projet) ;
- le [projet](#) (originalité et pertinence des hypothèses, méthodologie) ;
- le caractère audacieux de la demande⁴;
- l'impact dans le domaine des neurosciences et plus largement, le cas échéant.

7. PROCÉDURE D'ÉVALUATION

Les projets soumis dans le cadre de l'appel AMG-Neuro 2023 seront évalués par la Commission scientifique du FNRS en neurosciences⁵.

Les projets seront évalués sur base des 4 critères suivants et ayant une pondération identique :

- le ou la candidat(e) (curriculum vitae, compétences pour mener le projet),
- le projet (originalité et pertinence des hypothèses, méthodologie),
- le caractère audacieux de la demande⁴,
- l'impact possible dans le domaine des neurosciences et plus largement, le cas échéant.

8. SOUMISSION DES DEMANDES AMG-NEURO

Les projets devront être soumis électroniquement sur l'application web du FNRS [e-space](#) (rubrique « Déposer une nouvelle demande »).

Le nombre de demandes pouvant être introduites par un(e) promoteur(rice) est limité à une seule pour l'édition 2023.

9. RAPPORTS D'ÉVALUATION ET DISSÉMINATION

A l'issue du projet, et dans un délai maximal de 6 mois, le ou la promoteur(rice) devra remettre un rapport d'activité listant les éventuels résultats et permettant au FNRS d'en assurer une diffusion.

⁴ Afin d'être considéré comme audacieux ou risqué, un projet de recherche doit être porteur de percées potentiellement déterminantes susceptibles de modifier notre compréhension d'un domaine et de mener à l'établissement de nouveaux concepts ou paradigmes et peut être basé sur une hypothèse et/ou une approche peu ou pas étayée par des travaux antérieurs.

⁵ La Commission scientifique compétente pour les neurosciences au sein du FNRS est la SVS-3.